Subvention à l'Atelier musical du Personnel de la Poste et de France Télécom

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'Atelier Musical du Personnel de la Poste et de France Télécom, situé 6 boulevard Diderot, existe depuis 1988. Cette école de musique, initialement créée pour le personnel des PTT, est aujourd'hui ouverte à tous. La gestion est assurée par des bénévoles et l'enseignement est dispensé par des salariés.

Cet atelier prépare les élèves aux examens de la Confédération Musicale de France (CMF) en instruments et formation musicale. Les tarifs pratiqués sont proches de ceux des ateliers subventionnés par la Ville de Besançon.

Aussi est-il proposé d'allouer une subvention de 3 000 € pour l'année 2005 à l'Atelier Musical du Personnel de la Poste et de France Télécom.

En cas d'accord, la dépense de 3 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.30/6042.3404 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.